



Saint-Loup-Lamairé, le 3 octobre 2018

Compte-rendu de la réunion de Bureau de la CLE du SAGE Thouet
Le 26/09/2018 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé

Personnes présentes :

Membres du Bureau de la CLE :

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet
Michel CLAIRAND, Communauté de communes du Thouarsais
Pascal OLIVIER, Communauté de communes Val de Gâtine
Robert GIRAULT, Commune d'Argentonay
Pierre BIGOT, Syndicat de la Vallée de la Dive
Brigitte BONNISSEAU, Syndicat des Forestiers Privés des Deux-Sèvres
Alain MOREAU, FDPPMA de Maine-et-Loire
Jean THARRAULT, Association Sauvegarde de l'Anjou
Laurence LACOUTURE, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Florence DEVILLE, DDT des Deux-Sèvres

Autres participants :

Justine RICHARD, Bureau d'études Géo-Hyd
Yann LE BIHEN, Bureau d'études SCE
Jocelyn ADAM, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées/absentes :

Olivier FOUILLET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
Florence BARRE, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Mathieu BOSSIS, Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE Thouet. Il informe les membres du Bureau du décès de M. BAUFUMÉ, 2nd Vice-Président de la CLE et représentant de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

L'ordre du jour est ensuite énoncé, à savoir :

- 1. Élaboration du SAGE – Scénarios alternatifs**
- 2. Informations et questions diverses : GEMAPI**

1. Élaboration du SAGE – Scénarios alternatifs

Pierre PÉAUD rappelle que la CLE a validé lors de la séance plénière du 26 juin 2018, le scénario tendanciel du SAGE. Pour poursuivre l'élaboration du SAGE, les phases suivantes ont été enclenchées, à savoir la construction des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie.

Justine RICHARD et Yann LE BIHEN des bureaux d'études GEOHYD et SCE présentent aux membres du bureau, la méthodologie envisagée pour la construction des scénarios alternatifs. Trois scénarios « globaux » seront définis, présentant des stratégies différentes pour l'atteinte du bon état des eaux. Dans chaque scénario, une stratégie par objectif sera proposée et des mesures y seront rattachées. Une analyse financière sera effectuée afin d'apporter des éléments d'aide à la décision (cf. présentation).

Les membres du Bureau échangent sur le besoin d'avoir une réflexion sur le niveau d'ambition voulu pour le SAGE afin d'y mettre des moyens adaptés. Pour les différentes mesures proposées, il sera nécessaire d'identifier les maîtres d'ouvrage potentiels et d'estimer les coûts.

Un travail sur la priorisation des objectifs sera probablement nécessaire si les moyens financiers, techniques, ... ne sont pas suffisants.

Afin d'élaborer les scénarios alternatifs, les membres des commissions thématiques seront de nouveau sollicités les 15 et 16 octobre prochains. Il est proposé que lors de chaque commission (qualité / quantité / milieux) deux ateliers soient organisés. Un premier permettant de discuter des options stratégiques du SAGE, puis un second afin d'échanger sur des propositions de mesures à intégrer au SAGE.

Atelier 1 : Questions stratégiques du SAGE :

Le Bureau propose de retenir les 5 questions suivantes pour échanger avec les membres des commissions :

- ❖ Faut-il renforcer la contractualisation ou trouver d'autres leviers d'action ?
- ❖ Faut-il centraliser les actions par la structure porteuse du SAGE ou identifier des maîtrises d'ouvrage locales ?
- ❖ Quel positionnement de la CLE vis-à-vis des actions / politiques locales : droit de regard (par le biais des avis de la CLE notamment) ou implication et suivi

(participation de membres de la CLE ou de l'animateur du SAGE aux réunions, association à la construction des projets, ...) ?

- ❖ Quelles attentes vis-à-vis de l'aménagement du territoire pour participer à la mise en œuvre des politiques de l'eau : levier à actionner fortement par le SAGE ou à minima ?
- ❖ Attendre une amélioration des connaissances avant une action forte ou agir dès à présent à travers les documents du SAGE ?

Ces différentes questions font l'objet de nombreux échanges entre les membres du Bureau ce qui confirme le besoin de permettre aux acteurs du territoire d'apporter leurs visions sur ces éléments stratégiques.

Le Bureau met également en avant la nécessité de discuter en CLE de la future gouvernance du SAGE et du niveau d'ambition que l'on souhaite lui donner.

Atelier 2 : propositions de mesures à intégrer au SAGE

Les membres du Bureau retiennent le format de travail en groupe pour permettre la discussion et la proposition de mesures concrètes potentielles à intégrer au SAGE.

Des thématiques générales seront proposées afin de permettre de structurer la discussion.

Un point est ensuite fait sur la conformité du SDAGE avec le futur SAGE. En effet, certains éléments devront être intégrés obligatoirement dans le SAGE, il est donc nécessaire de s'y intéresser dès à présent (cf. présentation).

Une discussion sur l'inscription des volumes prélevables dans le SAGE a lieu. Il est rappelé que les volumes prélevables ont été notifiés par le Préfet en 2012 mais que certaines incohérences interrogent. Il est ajouté que lors du dernier Bureau, la Chambre d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine avait informé du souhait qu'une révision des volumes ait lieu.

Des réflexions seront également à porter sur les thématiques : continuité écologique, zones humides, têtes de bassins versants.

Enfin, il est proposé aux membres du Bureau un atelier sur la priorisation des objectifs validés en CLE. Il est demandé de classer les objectifs en fonction de leur importance et de leur faisabilité.

Il ressort de ces discussions que l'ensemble des objectifs semble prioritaire au vu de l'état actuel de la ressource. De plus, les objectifs étant « généraux », il est difficile de se positionner sur leur faisabilité tant qu'ils n'ont pas été déclinés en actions concrètes.

En conclusion, il est indiqué que cet exercice pourra être renouvelé lorsque des actions précises auront été identifiées avec des maîtrises d'ouvrage potentielles, des coûts estimés, des périmètres d'interventions, ...

2. Information et questions diverses : GEMAPI

Pierre PÉAUD informe les membres du Bureau de la CLE de la tenue d'une nouvelle réunion du comité de pilotage GEMAPI le 5 juillet 2018. Lors de cette séance, il a été proposé le lancement d'une étude complémentaire sur les volets juridique, organisationnelle et financier ainsi que le recrutement d'un chargé de mission au sein de la cellule d'animation du SAGE. Pour ce faire, les EPCI-fp seront sollicités financièrement.

Cette méthodologie est actuellement soumise à validation des EPCI-fp et doit être validée par la prise d'une délibération courant septembre 2018.

Une nouvelle réunion « GEMAPI » est prévue le 28 septembre afin de faire le point sur la validation des EPCI-fp ainsi que sur le projet de cahier des charges de l'étude et la fiche de poste du chargé de mission.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Bureau de la CLE

26/09/2018

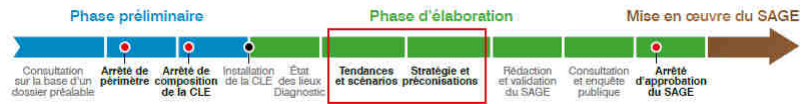


Ordre du jour

1. **Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs**
2. Informations et questions diverses

Tendances & Scénarios – Stratégie du SAGE

Poursuite de l'étude d'élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et du choix de la stratégie du SAGE.



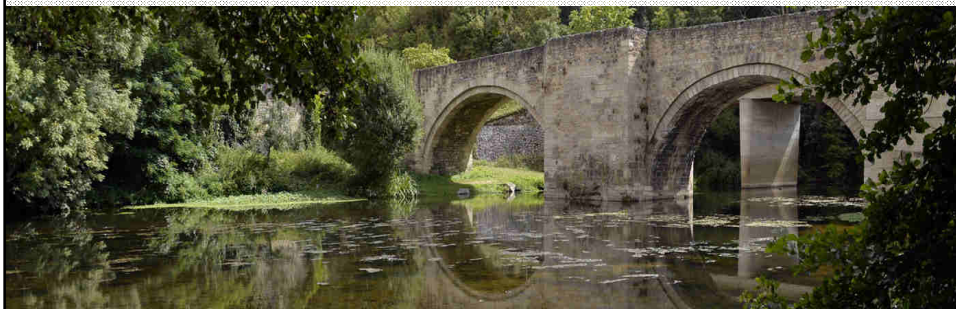
1^{ère} étape : Scénario tendanciel

- Validé par la CLE le 26 juin 2018

2^{ème} étape : Scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE

- Scénarios alternatifs en cours : 28 juin 2018 – 28 janvier 2019 (7 mois)
- Stratégie : 28 janvier 2019 – 28 juin 2019 (5 mois)

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet



Démarrage phase de scénarios alternatifs

Bureau du 26 septembre 2018

Ordre du jour

- Présentation méthodologie de construction des scénarios alternatifs
- Organisation des prochaines commissions thématiques du SAGE
- Travail sur les scénarios globaux

Bureau CLE – SAGE Thouet
26 sept 2018

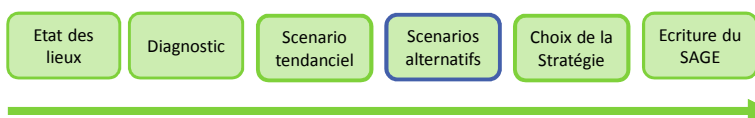
1. Méthodologie de construction des scénarios alternatifs

Bureau CLE – SAGE Thouet
26 sept 2018

Rappel calendrier

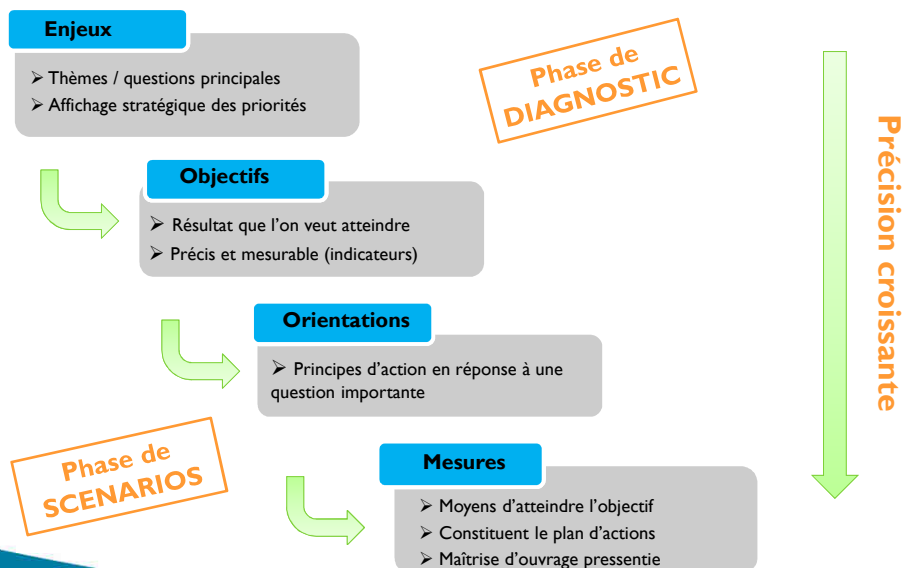


- ✓ Validation de l'**état des lieux** en avril 2015 ;
- ✓ Validation du **diagnostic global** du SAGE en juin 2016 ;
- ✓ Année 2017 consacrée à la conduite de l'**étude préfiguration GEMAPI** ;
- ✓ Validation du scénario tendanciel le 26 juin 2018



Bureau CLE – SAGE Thouet
26 sept 2018

Rappel structure du SAGE



Bureau CLE – SAGE Thouet
26 sept 2018

Eléments de méthode



Définition de « scénarios globaux »

Priorisation des objectifs

Cibler, suite aux résultats du scénario tendanciel, les enjeux pour lesquels une plus-value du SAGE est attendue.

Dynamiques locales et implication des acteurs

❖ **Assurer la contribution de l'ensemble des partenaires à l'élaboration des scénarios :**

Individuellement : contacts réguliers avec les acteurs du bassin
Collectivement : commissions thématiques

❖ **Sonder l'implication des différents acteurs, les portages d'actions potentiels...**

❖ **Amorcer la réflexion sur le rôle de la CLE dans la phase de mise en œuvre à venir**

Eléments de méthode



Définition de « scénarios globaux »

Structuration des scénarios

- Etablissement de 3 scénarios, qui ne sont pas des niveaux d'ambition différents mais plutôt des stratégies différentes visant l'atteinte du bon état. *D'autres enjeux pourront être pris en compte, si c'est le choix de la CLE.*
- Des éléments socles (*notamment issus du SDAGE et de la réglementation*) seront systématiquement présents dans les scénarios et identifiés comme tels.
- Chaque scénario sera présenté par une **approche globale** (portée et positionnement « politique » du SAGE) puis **par objectif**, *afin d'être modulable lors du choix de la stratégie.*
- **Par objectif**, sera présentée une **stratégie générale** et une **liste de mesures** y sera rattachée

Eléments de méthode



Stratégies générales

	Scénario 1 (socle)	Scénario 2	Scénario 3
Intitulé	Un SAGE qui donne la priorité à l'entretien et à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité et à la restauration durable de la qualité sanitaire de l'eau	Un SAGE qui contribue fortement à l'animation du bassin, à l'acquisition de nouvelles connaissances et à leur mise à disposition	Un SAGE, où l'eau et les milieux aquatiques constituent des facteurs de développement territorial
Détail	<ul style="list-style-type: none"> Entretien et préservation des milieux aquatiques, Protection de la biodiversité, et notamment des zones humides, Restauration durable de la qualité sanitaire des eaux pour les loisirs nautiques, Accompagnement à la réduction de l'usage non agricoles des phytosanitaires, Gestion des mouillages du golfe d'Ajaccio, Volet Pédagogique et accompagnement des collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> Planification dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, Economies d'eau et réutilisation eaux usées, Amélioration des connaissances environnementales, Evaluation de l'impact de différentes activités (industries agro-alimentaires, ...), Animation de réseaux d'acteurs, Installation d'un observatoire de l'eau sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Etudes générales (risques littoraux à l'échelle du Golfe d'Ajaccio, étude hydrologique à l'échelle des bassins, ...), Actions de développement local en lien avec l'eau (hydro électricité, projets alimentaires de territoire, filière de collecte et valorisation des déchets carnés, produits touristiques, ...), Soutien aux espèces patrimoniales, notamment la truite <i>macrostigma</i> ;

Eléments de méthode



Mesures détaillées

Déclinaison des différents scénarios en mesures de gestion détaillées et chiffrées, en prenant en compte les propositions recueillies lors des commissions thématiques.

Chaque mesure sera dimensionnée en termes de :

- ❖ Objectif
- ❖ Type
- ❖ Secteurs géographiques concernés
- ❖ Maître d'ouvrage
- ❖ Partenaires techniques
- ❖ Financeurs
- ❖ Hypothèse de dimensionnement, coûts unitaires
- ❖ Coûts d'investissement et de fonctionnement sur 10 ans
- ❖ Niveau de priorité et calendrier de mise en œuvre (2021, 2027)
- ❖ Indice d'efficacité technique
- ❖ Indice de faisabilité / acceptabilité
- ❖ Freins éventuels compte tenu de l'impact sur les activités et les usages
- ❖ Indicateurs de suivi

Eléments de méthode



Evaluation économique des scénarios

Objectif : éclairer les acteurs sur les implications financières des scénarios et appuyer les réflexions sur le projet de SAGE (faisabilité, acceptabilité)

Coûts estimés sur 10 ans

- **L'estimation des coûts porte sur :**
 - **Les coûts d'investissements** (études, travaux...)
 - **Les coûts de fonctionnement** et d'actions récurrentes (actions de conseil, travaux pluriannuels, suivi...)
 - **Les impacts économiques** liés à certaines actions (surcoûts indirects pour les activités ...)
- **Ces estimations ne constituent pas des budgets**
 - **Ordres de grandeurs** (hypothèses de dimensionnement et de coûts unitaires) par thématiques et par maîtrise d'ouvrage pressentie (publique ou privée)
 - Estimation des **aides potentielles (Europe, Etat, AELB, CD, CR...)** et de la part restant à charge des MO
 - **Pour certains enjeux, les coûts portent sur des actions allant plus loin que les programmes actuels**, impliquant donc des modes de financements nouveaux à mettre en place

Bureau CLE – SAGE Thouet
26 sept 2018

Eléments de méthode



Evaluation économique des scénarios

objectifs	Proposition mesures	localisation		priorité	maîtres d'ouvrages potentiels	détails mesures	hypothèse de dimensionnement	faisabilité	Chiffre		efficacité vis-à-vis de l'objectif	Date de mise en œuvre	
		Cherbourg (Cher) / Sarthe (Sarthe)	Mayenne (Mayenne)						Revenu agricole (€) / ha	Coût net (€) / ha			
Bassin "Andaine: la qualité de l'eau"													
Améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles vis-à-vis des nitrates et pesticides	28 Réaliser un diagnostic territorialisé aux pollutions diffuses pour les activités agricoles et non-agricoles	x	x	x	1	Syndicats de bassin / CDA	étude de vulnérabilité. Identification des sources de pollutions, étude de modélisation pour définir les zones à fort ruissellement et principaux axes d'écoulement et donc zones prioritaires stratégiques à aménager à l'échelle des sous-BV.	1 étude Ambition 1: ME report Bassin Sarthe Ambition 2: ME report Bassin Cher Caraulis	bonne	0,02		moindre	2015
	29 Accompagner la mise en place d'actions renforcées de suppression ou réduction forte des intrants par le dispositif MAE	x	x	x	1	Syndicats de bassin / CDA	convenir les agriculteurs vers agriculture biologique ou vers des systèmes bas niveau d'intrants (production intégrée) dans les zones prioritaires définies dans le diagnostic territorialisé.	à cibler sur zones à forte vulnérabilité objectif d'effort de conversion: Ambition 1 : 50% fertilisation, 25% biologique, 25% herbe Ambition 2 : 50% biologique, 50% herbe	moindre	8,38	10,81	bonne	2018
	30 Réduire les risques de pollutions ponctuelles agricoles par les pesticides	x	x	x	1	Syndicats de bassin / CDA	recenser les axes de remplissage dans le cadre du PVE (stockage = obligation réglementaire). → suite au diagnostic précédent, là où il y a plus de risques (mauvaises pratiques, folles)	hypothèses de sécurisation de 25% des exploitations dans les zones à forte vulnérabilité	difficile	0,66	1,39	bonne	2015
	31 Restaurer des zones tampons en bordure de cours d'eau à l'avaloir des réseaux de drainage et dans les zones à fort ruissellement (zones inondables, zones végétalisées, haies, talus, etc.)	x	x	x	2	CDA / portueuses de CT et Natura 2000 / syndicats de rivières	installer et/ou restaurer des haies et couverts végétaux pour limiter le ruissellement sur les versants = installer et/ou restaurer des prairies et zones humides tampons à l'avaloir des drainages et en bordure de cours d'eau pour limiter RQ : le SAGE ne reprend pas les bandes enherbées et la couverture des sols en hiver qui sont obligatoires	aménagement de zones tampons à l'avaloir des zones de drainage = 10 zones planes Ambition 1 : Bassin du Touaou Ambition 2 : Bassin du SAGE	bonne	3,25		moindre	2015
	32 Mettre en place une animation à l'échelle du bassin, afin d'encourager la réduction des intrants et l'utilisation des techniques alternatives	x	x	x	1	CDA, collectivités	Se développer les postes d'animateurs agricoles dans le but de renforcer la sensibilisation et la formation ; Réunions collectives, diffusion de bulletin d'informations, journées de démonstration	1 ET à mutualiser ou à partager sur les 4 départements	bonne	0,42		bonne	2015

Eléments de méthode

Analyse économique des scénarios (évaluation des bénéfices)

Objectif : présenter des éléments d'appréciation de la plus value du projet de SAGE

- **Bénéfices marchands** : impact positif de l'amélioration des ressources et milieux sur des activités économiques.

Exemples : traitement AEP, activités de tourisme ou de loisir (fréquentation).

Evaluation directe / activité économique

- **Bénéfices non marchands** : valeur attribuée à l'amélioration des ressources et milieux qui n'est pas matérialisée par un usage économique :

- Non usagers : valeur d'existence, valeur altruiste, valeur de lègue
- Usagers : bien-être supplémentaire dans le cadre de la pratique d'une activité (promenade, kayak, pêche, etc.)

Evaluation indirecte (consentement à payer...)

Analyse coûts bénéfices

- Comparaison des coûts des scénarios avec les bénéfices attendus
- Comparaison à une **large échelle temporelle** (30 à 60 ans) afin de comparer des coûts à supporter dès le départ avec des bénéfices qui apparaîtront plus progressivement (inertie des masses d'eau souterraines, temps de réponse des cours d'eau...)
- Un niveau unique de bénéfices correspondant à l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau

Comparaison directe à relativiser. Bénéfices non chiffrables : santé humaine, biodiversité...

3. Organisation des commissions

Organisation des commissions



> Voir note d'animation des commissions

Session importante, on entre dans la construction du SAGE

Deux ateliers proposés :

1. Discussion sur les options stratégiques du SAGE

En table

2. Proposition de mesures à intégrer au SAGE

En table OU en plénière avec des propositions de groupes de 2/3 pers

Bureau CLE – SAGE Thouet
26 sept 2018

Organisation des commissions



1. Discussion sur les options stratégiques du SAGE

Éléments à débattre lors du 1^{er} atelier des commissions :

Concernant l'enjeu traité par la commission :

- Faut-il renforcer la contractualisation ou trouver d'autres leviers ?
- Faut-il centraliser les actions par la structure porteuse du SAGE ou identifier des maîtrises d'ouvrage ?
- Quelle posture du SAGE et de la CLE vis-à-vis des actions /politiques locales : droit de regard ou implication et suivi ?
- Quelles attentes vis-à-vis de l'aménagement du territoire?
- Attendre une amélioration des connaissances avant une action forte ?
- Quelles thématiques ou secteurs géographiques prioritaires ?

6 questions, 10-15 min par question - éléments à ajouter / supprimer ?

Bureau CLE – SAGE Thouet
26 sept 2018

Organisation des commissions



1. Discussion sur les options stratégiques du SAGE

En CLE, il faudra aussi aborder le sujet du **financement des actions et de l'investissement des élus.**

Un SAGE ambitieux nécessite la mise en place de moyens financiers et humains correspondants.

Quelle stratégie vis-à-vis :

- Du lancement d'études (ex : volumes prélevables, ...)
- Des moyens d'animation concernant les programmes contractuels
- De la prise en compte de la baisse des subventions AELB
- Du budget de communication
- De l'étalement des actions dans le temps lors de la mise en œuvre

Organisation des commissions



2. Propositions de mesures

Proposition de mesures-types

Objectif de discuter d'autres mesures ou de préciser ces mesures types. On reste sur des idées de mesures, le **qui** et le **comment** pourront être discutés en bureau puis à nouveau en stratégie.

Exemples de points à creuser pouvant structurer la discussion au besoin :

Quantité

- Schéma gestion de nappe
- Volumes prélevables
- Indicateurs de gestion
- Economie d'eau : agricole, AEP, industries
- Programme d'action contractuel (quel contenu, quel objectif ?)
- Diminution de l'aléa inondation, zones expansion de crue

Qualité

- Programmes d'actions sur les AAC (à renforcer ? à étendre ?)
- Evolution des pratiques agricoles, préservation élevage
- Gestion foncière
- Programmes d'actions érosion
- Préservation et mise en place d'éléments paysagers limitant les transferts
- Gestion des eaux pluviales
- Maitrise des pollutions par les substances dangereuses

Organisation des commissions



2. Propositions de mesures

Exemples de points pouvant structurer la discussion au besoin :

Milieux

- Développement – renforcement des CTMA (contenu ?)
- Stratégie continuité écologique
- Stratégie berges / ripisylves
- Stratégie pour les zones humides (foncier, aménagement territoire, contractualisation)
- Stratégie pour les têtes de bassin versant (définition, gestion, restauration)
- Stratégie pour les plans d'eau (connaissance, limitation impacts)
- Gestion spécifique des marais de la Dive
- Amélioration des connaissances / études
- Lutte contre espèces invasives

Gouvernance

- Groupes de travail
- Animation / communication
- Formation élus
- Accompagnement des maîtrises d'ouvrage locales
- Faire le lien entre différents enjeux, notamment entre hydrologie et milieux

Transversal : quelle prise en compte du changement climatique ?

4. Travail sur les scénarios globaux

- *Le « socle » du SAGE : la conformité SDAGE*
- *Quels chantiers prioritaires ?*



Le « socle » du SAGE : la conformité SDAGE



Eléments à intégrer obligatoirement dans le SAGE pour être conforme avec le SDAGE :

- **Dispo 7C-1 du SDAGE** : En ZRE, le règlement du SAGE comprend systématiquement la définition des priorités d'usage de la ressource et la définition d'un **volume prélevable et sa répartition**.

Les VP du bassin du Thouet sont issus de la notification du préfet de 2012. Ils ne reposent pas sur une étude spécifique ni sur une entrée milieux.

> La reprise ou la modification des VP doit être réfléchi dès à présent, bien en amont de l'écriture du SAGE.

Les volumes pourront être modifiés suite à une étude, sous réserve de modification ou révision du SAGE.

- **Dispo 7A-3 du SDAGE** : En ZRE, le SAGE comprend un programme d'économie d'eau pour tous les usages

Pas de difficulté identifiée

Le « socle » du SAGE : la conformité SDAGE



Eléments à intégrer obligatoirement dans le SAGE pour être conforme avec le SDAGE :

- **Dispo 4A-2 du SDAGE** : Sur les secteurs contaminés par les pesticides (risque de non atteinte du bon état ou contamination eau potable) et sur les AAC de captages prioritaires, le SAGE doit prévoir **un plan d'action visant à réduire les risques d'utilisation des pesticides** et leur impact sur l'environnement. Concerne les usages agricoles et non agricoles.

Pas de difficulté identifiée // mais quelle plus value par rapport aux programmes actuels ??

Le « socle » du SAGE : la conformité SDAGE



Eléments à intégrer obligatoirement dans le SAGE pour être conforme avec le SDAGE :

- **Dispo 1C-2 du SDAGE :**

> Le SAGE comporte un plan d'actions de restauration durable des écosystèmes sur les secteurs avec dysfonctionnements hydromorphologiques

Pas de difficulté identifiée

> Le SAGE évalue le **taux d'étagement** des masses d'eau du territoire. Pour celles présentant des problèmes hydromorphologiques liées à la présence d'ouvrages transversaux, le SAGE **fixe un objectif chiffré et daté de réduction du taux d'étagement.**

Plusieurs possibilités de calcul de ces objectifs : études, diagnostics des CTMA, expertise des acteurs locaux. Décision **technique et politique** (ambition des taux d'étagement) à arrêter si possible avant la phase d'écriture.

A noter que le taux d'étagement ne prend pas en compte la simple mise en transparence des ouvrages > diffère des obligations Liste 2

- **Dispo 1D-4 du SDAGE :**

Si problèmes liés à la continuité, le SAGE identifie les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique

Pas de difficulté identifiée , cf dispo 1C-2

Le « socle » du SAGE : la conformité SDAGE



Eléments à intégrer obligatoirement dans le SAGE pour être conforme avec le SDAGE :

- **Dispo 8A-2 du SDAGE :**

Les CLE identifient les principes d'actions à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la gestion des **zones humides**

Pas de difficulté identifiée

- **Dispo 8E-1 du SDAGE :**

Les SAGE identifient les **enveloppes de forte probabilité de présence des zones humides** et les hiérarchisent

Pas de cartographie à l'heure actuelle sur le SAGE, mais beaucoup d'inventaires communaux. Quelle stratégie adopter ?

Les SAGE réalisent les inventaires précis des zones humides. La CLE peut confier cette réalisation aux communes, l'inventaire devant porter sur l'ensemble du territoire communal et non sur les seules zones à urbaniser.

Il semble admis que ce travail puisse être réalisé en phase de mise en œuvre du SAGE. Quasi réalisé sur le SAGE Thouet, sauf sur la partie Vienne et Saumuroise.

Quelle stratégie adopter ?

Le « socle » du SAGE : la conformité SDAGE



Eléments à intégrer obligatoirement dans le SAGE pour être conforme avec le SDAGE :

- **Dispo 11A-1 du SDAGE :**

Les SAGE comprennent systématiquement un **inventaire des zones de tête de BV** et une analyse de leurs caractéristiques.

Critères tête de BV : rang de Strahler ≤ 2 et pente $> 1\%$ **ou critères adaptés localement.**

Il faut réfléchir sur les critères à prendre en compte, il peut être intéressant de partir sur d'autres critères que ceux du SDAGE.

- **Dispo 11A-2 du SDAGE :**

Ces têtes de BV doivent être hiérarchisées et des objectifs et principes de gestion adaptés doivent être définis, menant à un programme d'actions.

En lien avec la définition de la carte des têtes de BV, réfléchir à la stratégie d'action qu'on pourra spécifiquement mettre en place : par ex lié aux plans d'eau, etc..

Le « socle » du SAGE : la conformité SDAGE



Eléments à intégrer obligatoirement dans le SAGE pour être conforme avec le SDAGE :

- **Dispo 14B-2 du SDAGE :**

Les SAGE comprend un volet pédagogique avec programmes d'actions de sensibilisation

Pas de difficulté identifiée

- **Dispo 14B-3 du SDAGE :**

Détail du volet pédagogique du SAGE

Pas de difficulté identifiée

Quels chantiers prioritaires ?



OBJECTIFS	Satisfaction objectif	Plue value SAGE
Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique	NON	Très forte
Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau	Partielle	Forte
Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint	NON	Forte
Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif	NON	Très forte
Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante	NON	Forte
Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents	Partielle	Moyenne
Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités	Partielle	Forte
Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité	Partielle	Forte
Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux	Non	Forte
Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires	Partielle	Très forte
Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides	Non	Forte
Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE	Partielle	Très forte
Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multi-thématiques	Non	Très forte

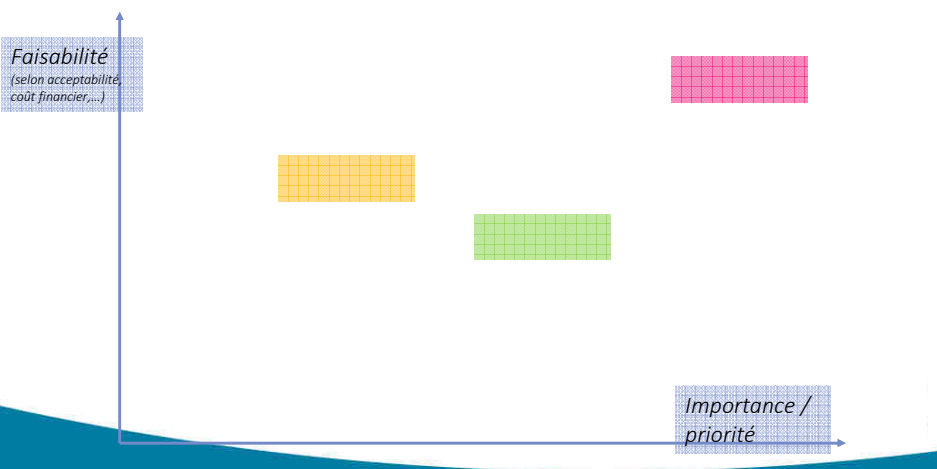
Quels chantiers prioritaires ?



Le SAGE **n'a pas à tout traiter**. Surtout si les moyens sont limités, il peut être possible de **cibler des objectifs prioritaires** pour lesquels on va développer une stratégie poussée avec des maîtrises d'ouvrages et des moyens assortis. Sur d'autres objectifs, on restera dans le rappel de réglementation / l'incitation.

Atelier :

1 carton par objectif à placer sur le graphique





Ordre du jour



1. Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs
2. **Informations et questions diverses**

GEMAPI bassin du Thouet

2. Questions diverses

Comité de pilotage du 5 juillet 2018 :

- Le SAGE poursuit l'animation et la coordination des réflexions
- Accord de principe sur la création d'une structure unique à l'échelle du bassin. Toutefois, nécessité de précisions sur les volets juridiques, organisationnels et financiers avant d'acter la création de la nouvelle structure
- Méthodologie proposée par le COPIL :
 - Lancement d'une étude juridique, organisationnelle et financière (6 mois)
 - Recrutement d'un chargé de mission GEMAPI au sein de la cellule d'animation du SAGE (12 mois)

Méthodologie et financements soumis à validation des EPCI-fp courant septembre

28 septembre 2018 : réunion des EPCI-fp

- ✓ Point sur l'accord des EPCI-fp
- ✓ Avis sur le projet de cahier des charges de l'étude et sur le profil du chargé de mission



Merci de votre attention